

Conseil municipal du 9 novembre 2022

Intervention d'Aymeric Deheurles

19.1 Rue Camille Muffat : intégration des espaces verts et de l'éclairage extérieur dans le domaine public extérieur dans le domaine public

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, cherEs collègues

Le 13 octobre dernier, dans le cadre du plan de sobriété, vous avez annoncé que certains éclairages publics seraient éteints entre minuit et 5h du matin. La mesure paraissait prometteuse et cohérente avec la crise énergétique que nous connaissons et qui risque de s'accroître dans les années à venir.

Vous aviez toutefois précisé dans la foulée que le centre-ville, les lieux de passage et les cœurs de quartier en seraient exemptés. Au final, depuis le 30 octobre, ce ne sont que 45 rues qui sont concernées, dans 8 des 20 quartiers, ce qui représente entre 5 et 10% du parc des lampadaires, d'après les articles de presse.

Selon l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, Toulouse disposait en 2015 d'un environnement nocturne de très mauvaise qualité : la luminescence de son ciel était 30 fois supérieure à la normale. Or lors du début de votre mandat précédent, vous avez choisi de multiplier les points lumineux de la ville, augmentant d'autant la facture potentielle.

Alors oui, vous avez fait équiper progressivement la plupart des lampadaires avec des LED, moins consommatrices d'énergie. Mais vous avez fait progresser cette luminescence déjà trop importante.

Serait-il possible de savoir quelle est la quantité de lampadaires qui ne sont pas encore passés à l'éclairage à LEDs ?

Concernant les lieux de passage, nous comprenons tout à fait que la sécurité des promeneurs prime. Certaines zones de Toulouse sont équipées de lampadaires à détection de présence, pour n'éclairer que lorsque c'est nécessaire : pourrait-on avoir le nombre de zones déjà équipées et des zones où il est prévu de mettre ce système en place ?